

L'école enfantine dans les pays industrialisés

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

L'école enfantine devient un enjeu de société et un sujet de débats dans les pays industrialisés car il est de plus en plus question d'en faire une étape obligatoire du parcours scolaire.

L'origine des classes maternelles remonte à 1770 quand le pasteur Jean-Frédéric Oberlin ouvrit dans sa paroisse de Banded-la-Roche (Vosges) de *petites écoles à tricoter* appelées aussi *poêles à tricoter*. Leur but était de venir en aide aux enfants déshérités. Au programme: tricot, fabrication de charpie, alphabet, calligraphie, calcul mental, chant et récitation. Les maîtresses appelées *conductrices de la petite enfance* étaient des bourgeoises instruites, rapidement formées par le pasteur et sa femme.

Ce modèle se répandit peu à peu dans l'Europe du XIX^e siècle, bouleversée par l'avènement de la société industrielle. Robert Owen, propriétaire d'une grande filature à New Lanark en Ecosse, ouvrit en 1816 une école qui accueillait quelque 300 enfants de 3 à 10 ans. L'instruction commençait à 5 ans. Les enfants ne travaillaient pas dans son usine avant l'âge 10 ans et leurs horaires étaient allégés afin qu'ils puissent suivre les cours du soir.

Il existe quantité de modèles d'organisation du degré préscolaire dans les pays de l'OCDE car ce secteur demeure très lié à l'histoire et à la culture des Etats. Aujourd'hui, l'école enfantine est l'objet de débats animés. On discute de plus en plus de son statut (facultatif ou obligatoire), de l'âge d'entrée des enfants et de la pertinence d'un curriculum.

En Europe, seules la France et la Belgique acceptent les enfants dès l'âge de deux ans. En France, 95 % des enfants de trois ans sont à la maternelle et 35 % des enfants de deux ans. Les enfants des autres pays de l'OCDE commencent en général l'école enfantine entre trois et quatre ans. Celle-ci est facultative. Elle est toutefois obligatoire dès l'âge de quatre ans, au Luxembourg, en Irlande du Nord et dès 5 ans aux Pays-Bas. En Hongrie, les *Kindergarten* commencent à 3 ans. Ils sont obligatoire pour les enfants de 5 ans à 6 ans mais l'enseignement formel de préparation à l'école primaire ne doit pas excéder quatre heures par jour. Au Danemark et en Angleterre, l'école est obligatoire dès

Owen pensait que « l'Etat qui possédait le meilleur système d'éducation aurait aussi le meilleur gouvernement ». Cette œuvre philanthropique fit des émules en Angleterre et sur le continent (Tessin 1844).

En 1826, Jean-Denys Cochin avocat et maire du XII^e arrondissement de Paris fit ouvrir des salles d'asile pour les enfants de 2 à 6 ans. Elles avaient la mission de former les enfants à la droiture et au respect de l'ordre social. Le 28 avril 1848, un arrêté décréta que ces institutions porteraient désormais le nom d'écoles maternelles et en 1881, elles furent intégrées à l'école publique gratuite et laïque. La France fit œuvre de pionnier car dès 1885, les communes furent contraintes d'ouvrir des écoles maternelles pour les enfants de 2 à 6 ans. Pauline Kermoran, première femme élue au conseil supérieur de l'instruction publique en 1886 insuffla un dynamisme remarquable aux écoles maternelles qui développèrent leur propre identité.

l'âge de 5 ans. En Angleterre, les écoles maternelles publiques (les *nursery schools*) pour les moins de 5 ans sont relativement peu nombreuses. Les enfants fréquentent plus souvent des garderies privées.

La Nouvelle-Zélande pratique diverses formules pour les petits: centres d'accueil, *playgroups* animés par des enseignants ou par des parents formés, *Kindergarten* dirigés par des comités de parents. Ces derniers regroupent les enfants de 2 ans et demi à 5 ans. Les plus petits s'y rendent trois fois par semaine l'après-midi, les plus grands, cinq jours par semaine le matin. Les parents paient une contribution. En Nouvelle-Zélande, la plupart des enfants commencent l'école primaire à 5 ans, dès qu'on estime qu'ils sont assez mûrs pour les choses sérieuses.

Les horaires des classes enfantines sont d'une grande variété. En France, les enfants de 3 à 6 ans vont à l'école maternelle 40 heures par semaine. Il en va de même pour ceux de 2 ans des quartiers défavorisés. En Allemagne et en Finlande, le *Kindergarten*



est en général d'une année. Les enfants de 6 à 7 ans le fréquentent de 20 à 30 heures par semaine en Allemagne, 18 à 20 heures en Finlande. En Espagne, les *Escuelas de educacion infantil* intégrées au système scolaire scolarisent les enfants de 3 à 6 ans, 25 heures par semaine. En Italie, les enfants de la même tranche d'âge fréquentent la *scuola dell'infanzia* 48 heures par semaine, soit de 8 heures 30 à 16 heures 30. Les parents paient une modeste contribution pour les repas. Au Danemark, les enfants commencent le degré préscolaire, intégré à l'école primaire, dès 4 ans. A 5 ans, l'instruction est obligatoire soit au Kindergarten soit à l'école primaire.

Tout dépend de la maturité des enfants.

Les *Kindergarten* aux Etats-Unis sont de la compétence des Etats. Ils sont souvent privés et payants. Toutefois, certains Etats accueillent les enfants dès 4 ans et pratiquent les mêmes horaires que l'école primaire. D'autres proposent un accueil par demi-journées durant 2 ou 3 trimestres. En général, le *Kindergarten* dure deux ans. Un mouvement se dessine pour une préscolarisation des enfants de 3 à 4 ans (*pre-Kindergarten* ou *pre-k*) afin d'améliorer les performances et de combler les écarts entre les milieux sociaux. Quinze Etats ont développé de nouvelles structures pour les enfants de 3 à 5 ans en 2005. Les exigences de formation du corps enseignant vont du bachelor spécialisé en éducation précoce à un simple baccalauréat.

Dans les pays de l'OCDE, ce sont surtout les femmes qui travaillent dans les écoles enfantines. Elles ont en général la même formation que les enseignants du degré primaire soit Bac plus 3 ou plus 4. L'Italie vient de mettre sur pied une formation universitaire de 4 ans. Le Ministère de l'éducation estime qu'il est plus important de bien former les enseignants de ce degré que de prescrire un plan d'études.

Un curriculum pour les petits ?

Les pays industrialisés sont divisés sur la pertinence d'un curriculum pour les enfants des classes enfantines. Certains pays d'Europe du Nord, ainsi que l'Allemagne, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande ne prisent guère les plans d'études formels et préfèrent des écoles attentives aux rythmes de développement de chaque enfant. Ils sont favorables à des espaces de liberté sans obligation de résultats. Le curriculum devrait suivre le développement des enfants plutôt que de les soumettre à ses contraintes. Les années de *Kindergarten* ne sont pas une préparation à l'école primaire mais une période de développement de la personnalité. La plupart des pays de l'OCDE ont défini les objectifs généraux de la préscolarité plutôt qu'un curriculum. Ils mettent l'accent sur le développement

de l'autonomie, de la citoyenneté et de la confiance en soi.

L'Angleterre, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède et le Japon ont édité des plans d'études formels pour les écoles enfantines. Ceux-ci traitent en général de grands domaines qui se divisent ensuite en objectifs d'apprentissage plus précis : développement personnel, social et émotionnel, communication, langage et lecture, mathématiques, connaissance du monde, développement physique et créativité. Toutefois, aujourd'hui, face à la compétitivité croissante des économies, tous les pays industrialisés se posent la question de la mise en œuvre de plans d'études pour les classes enfantines.

Bibliographie

- Bertram, Tony et Pascal, Chris : *Early Years Education: An International Perspective* QCA, London, July 2002
Early Childhood Education and Care - Country Profiles OCDE <http://www.oecd.org>
L'éducation avant 6 ans. Lettre d'information N° 11 octobre 2005 INRP <http://www.inrp.fr.vst>
L'école en Angleterre, mini dossier Cahiers pédagogiques juin 2005 n° 434 <http://www.oec>
L'enseignement aux USA, Cahiers pédagogiques, Mars 2001 n° 392
Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005, Commission européenne, Eurydice, 15 novembre 2006
 Robert Owen. *Perspectives*. Unesco : Paris 1994 (vol XXIV N° 1-2)